

La spiritualité de *Justice et paix*

Frère Henrik Alberius o.p.

Promoteur "Justice et Paix" pour la Province Dominicaine de France

Représentant des Commissions européennes de « Justice et Paix »

auprès du Conseil de l'Europe

Commençons par nous interroger sur le sens de la vie spirituelle.

Nous la considérons souvent comme une partie de notre vie où nous pratiquons des exercices spirituels tels que prière, méditation, « lectio divina », examen de conscience, retraites ou sacrements. Nous considérons le reste comme faisant partie des contraintes matérielles inévitables.

Nous sommes bien conscients en même temps, que notre vie spirituelle devrait influencer notre vie matérielle, mais nous considérons l'une et l'autre comme des composantes séparées, parfois opposées.

Penser ainsi n'est pas très biblique ; car la Bible ne divise pas la personne humaine en spiritualité d'un côté et matérialité de l'autre. Ce partage entre le corps et l'âme vient, en effet, de la philosophie grecque. Dans les Écritures, la personne humaine est perçue dans son intégrité et non comme une âme qui habite un corps. La vie spirituelle est alors, effectivement, notre vie toute entière dans la mesure où elle est motivée et inspirée par le Saint-Esprit.

La spiritualité devient ainsi une question d'éducation du cœur. Elle implique un processus de transformation. *Ne vous conformez pas à ce monde, mais soyez transformés par le renouvellement de votre esprit, ainsi vous prouvez ce qui est la volonté de Dieu, ce qui est bon et acceptable et parfait*, dit saint Paul dans la Lettre aux Romains (12,1-2).

C'est à une conception de la vie spirituelle, ainsi comprise, qu'appartient **Justice et Paix**, car, comme nous l'entendons dans l'Évangile, nous sommes appelés à vivre de la miséricorde de Dieu et à l'introduire où elle est absente. Et cette spiritualité peut être définie comme : « *une expérience de l'amour immense de Dieu pour la création et pour l'humanité, et particulièrement pour les pauvres et les victimes d'injustices*

sociales ». Mais, à cette définition appartient aussi notre réponse à l'amour, pour influencer notre mode de vie.

On peut alors dire, en ce sens, que la spiritualité de *Justice et Paix* est un mode de vie éclairé par l'amour de ceux qui souffrent et qui luttent. Elle est une « histoire d'amour ».

Car, se préoccuper de la justice et de la paix n'est pas seulement un processus militant, c'est aussi celui de l'*agapè* (Luc 4,16-20 et Romains 8, 31-39).

Mais, c'est vrai, œuvrer pour la justice et la paix est la volonté de neutraliser ce qui est devenu négatif dans le projet de Dieu, tel qu'il l'a conçu à l'origine. Nous n'avons pas à gémir sur les errances qu'entraîne le mal. Nous devons plutôt être les disciples qui suivent le chemin de Jésus pour agir. Nous devons mettre nos pas dans ceux de Jésus qui nous demande d'être frères et sœurs de tout homme qui souffre. Il nous faut agir.

« ***Justice et Paix*** » est alors un acte d'amour pour construire un monde plus humain, pour tous.

Dès lors, à quel type d'action sommes-nous appelés sinon à la solidarité et à la miséricorde ? Il convient de l'enraciner dans l'amour de Dieu pour sa création et pour ses créatures. C'est pourquoi nos actes ont besoin d'être inspirés et nourris par :

- nos propres vie et nos histoires personnelles,
- notre analyse de ce que nous expérimentons,
- notre lecture de la Bible,
- notre prière,
- notre liturgie commune.

Si tel n'était pas le cas, nous risquerions de tomber dans une idéologie pure.

De plus, nous avons besoin de nous consacrer au domaine de la justice et de la paix comme des serviteurs désintéressés. Nous n'agissons pas pour la justice et pour la paix dans le but d'être récompensés. Nous ne travaillons pas pour recevoir de la gratitude, mais parce que tel est le chemin de l'Évangile. C'est le chemin de Jésus, et nous voulons le suivre.